Ensemble, Français de Côte d'Ivoire

Dans leur riche diversité, pour un engagement citoyen en faveur de leurs intérêts multiples en Côte d'Ivoire

(De gauche à droite : Sylvie GORET, Christophe KAISER, Vanessa CAILLAU, Sylvère KOYO, Jihad BADREDDINE, Yamousso THIAM, Bernard DERRIEN, Stéphanie TABILLON)

Profession de foi

Election des Français de l'étranger
(vote par Internet du 21 au 26 mai 2021et en présentiel et par procuration le 30 mai 2021)

Prévues en mai 2020, les élections consulaires ont été reportées en mai 2021. Les Français de l'étranger sont ainsi invités à voter pour leurs Conseiller(e)s des Français de l'étranger (442), par Internet du 21 au 26 mai 2021 et en présentiel ou par procuration le 30 mai 2021 dans la circonscription consulaire d'Abidjan, réunissant la Côte d'Ivoire et le Libéria (5 élus).

En 2014, la réforme de la représentation des Français établis hors de France a permis l'élection des quatre premiers Conseiller(e)s consulaires de la circonscription d'Abidjan : Union des Français de Côte d'Ivoire (André DUCLOS et Catherine RECHENMANN) ; Français de Côte d'Ivoire, Citoyens du Monde (Yvonne TRAH BI) ; Rassemblement des Français de l'Étranger, RFE (Jean-Luc RUELLE).

Ces élections sont les dernières avant les sénatoriales en septembre 2021 auxquelles vos Conseiller(e)s des Français de l'étranger voteront et la présidentielle en mai 2022 pour les Français établis hors de France. Les Conseiller(e)s des Français de l'étranger sont une courroie de transmission entre chaque citoyen(ne) français(e) résident(e) à l'étranger, l'administration, le parlement et le gouvernement, des élu(e)s de proximité.

L'initiative de notre liste *« Ensemble, Français de Côte d'Ivoire »*, constituée en association, trouve son origine dans la volonté de Français(es) d'origines diverses, partageant les mêmes analyses, de porter les intérêts des Français établis en Côte d'Ivoire et au Libéria indépendamment de toute appartenance politique, afin de promouvoir exclusivement les intérêts de notre communauté française de Côte d'Ivoire et du Libéria, dans les domaines de la protection sociale, l'action sociale, l'emploi, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'enseignement et la sécurité. Autant cette consultation peut paraître insignifiante à certains, autant elle s'inscrit dans le code génétique de notre liste en faveur des intérêts multiples de la communauté française en Côte d'Ivoire et au Libéria.

Comment pouvons-nous en effet, nous Français établis hors de France, accepter une disposition de la majorité présidentielle visant à faire valoir des *« motifs impérieux »* pour les Français rentrant de l'étranger, disposition rejetée par le Conseil d'État le 12 mars 2021, comme deux autres auparavant tout autant décorrélées du sens des réalités ? La Déclaration universelle des droits de l'homme établit en effet que *« toute personne a le droit (…) de revenir dans son pays »*.

La France est riche de sa diversité et la communauté française établie hors de France constitue un vecteur d'influence et de présence inestimable dans le monde contemporain, plus encore qu'autrefois avec l'avènement d'un monde virtuel, accéléré par la pandémie, dont le poids et la vitalité doivent être pris à leur juste mesure. Au travers de son mode de vie, de sa culture, de son dynamisme économique, …, la présence pérenne d'une communauté française en Afrique de l'Ouest, en Côte d'Ivoire et au Libéria, nous concernant, est une posture essentielle du partenariat entre l'Afrique et la France et il y va des intérêts multiples de chacun(e) d'entre nous qu'il(elle) soit entendu(e) par le pouvoir central.

Dans cette perspective, nous sollicitons un engagement citoyen de chacun(e) d'entre vous, pour une meilleure qualité de vie **de notre** communauté française, sa reconnaissance et son rayonnement, par **des actions d'influence** concrètes, selon les axes suivants :

- **L'enseignement français à l'étranger** : **rétablissement de la gratuité de la scolarité** des Français de la **seconde à la terminale** dans les établissements homologués ou en partenariat avec **l'AEFE et meilleure équité de la procédure d'attribution des bourses** ;

- **La protection et l'action sociale** : **augmentation du financement de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** et **accroître le Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Étranger (STAFE)**, notamment celles dans l'intérêt des Français établis hors de France ;

- **Le soutien aux entreprises françaises à l'étranger et la mobilité** : **promotion de mécanismes de financement des entreprises majoritairement détenues par des Français établis hors de France** dans le prolongement de ceux d'aide à l'export au bénéfice exclusif des entreprises françaises jusqu'à présent ;

- **L'administration des Français établis hors de France** : au-delà du succès de la **dématérialisation des démarches** du Registre ou par Service-Public, **promouvoir le développement des plateformes électroniques** déjà présentes en France en lien avec tous les organismes sociaux et non adaptées aux Français établis hors de France (ex. : DIGIPOSTE, pour la dématérialisation de LA POSTE, avec facilitation de toutes les relations avec les différentes administrations et organismes sociaux, etc.).

« Ensemble, Français de Côte d'Ivoire », nous invitons la Communauté Française de la Circonscription d'Abidjan, de Côte d'Ivoire et du Libéria, à porter haut cette nouvelle initiative, nos couleurs, afin d'entamer ensemble un nouveau chapitre dans la promotion de nos intérêts multiples par les différents canaux de la société contemporaine.

Jihad BADREDDINE
Tête de liste EFCI